L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 18 MAI 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN, 18 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Emmault, à 10 heures, au No. 77, rue Toulouse, Bourbon et Royale—Le fonds d'un grocerie, et un wagon.

Dejean jr. à sa salle de ventes, rue Gravier—Meubles et pianos.

Beaumont, au No 28 de la rue de Chartres—Habillements, des meilleures manufactures, chaussures et chapeaux.

Thomas Marks & Co, au No 28 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie, etc.

Thomas Marks, à sa salle d'encan, No 61 de la rue Royale—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, etc.

P. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Toulouse—Maïs.

La Question des Ecoles.

M. Thomas W. Conway, surintendant de l'éducation publique de l'Etat, public dans l'*Republican* une circulaire adressée aux directeurs des Ecoles, dans laquelle l'exsurintendant rappelle d'une façon péremptoire un fait tant soit peu arrogante les Directeurs et les professeurs à l'observation de la loi. Il termine sa mercuriale en appelant leur attention sur la règle suivante adoptée, dit-il, par le Bureau d'éducation le 5 avril 1870, conformément à la constitution et à la loi de l'Etat :

"Art. 129.—La Constitution de l'Etat déclare que tous les enfants entre six et vingt-et-un ans admis aux écoles publiques ou autres institutions d'éducation sont établies par l'Etat ou commun—sans distinction de race, de couleur ou de croyance antérieure. Conformément à cette disposition tout bureau de district, professeur, admettra tout enfant admis à l'admission dans *toute* école publique, bourgade, sous l'autorité de la loi."

Cette règle, ajoute le révérend, ne doit pas être changée par aucun Directeur ni aucun professeur agissant sous la loi d'école du district, et les surintendante de division auront à ce qu'elle soit appliquée uniformément.

Voilà qui est clair et qui ne laisse pas de prise à ceux qui ont accepté les fonctions d'administrateurs, de Directeurs ou de Professeurs sous M. Conway.

Il pourra bien s'encourager ou lutter plus longtemps. Que signifient ces tergiversations de M. Carter, surintendant à la Nouvelle-Orléans, de M. Michael Hahn, ancien du Bureau de la ville et de ses professeurs? Pourquoi laisser les malheureux professeurs exposés seuls aux attaques insolentes et autres champions de la cause? Si l'ancien Bureau n'a pas encore pris possession de la direction des nouvelles écoles, comment quelques-uns seront-ils pourront-ils résister à la violence de M. Conway? Allons! Il n'y a pas une heure fors à quoi s'en tenir.

L'année Scolaire presque finie, et il ne reste plus d'un mois ou six semaines de leçons à donner. Ce n'est pas un tort immense aux enfants comme aux professeurs, la pensons, la politique à une invincible répugnance à envoyer ses enfants pêle-mêle avec les écoles à côté des petits nègres. Ce n'est pas parti à prendre. c'est de refuser les enfants blancs des écoles publiques d'organiser, pour le 1er septembre prochain, tout un système d'écoles parallèles aux nôtres, où les cotisations des familles qui auront pas les moyens seront fournies à l'aide d'un fonds de souscriptions volontaires.

Les écoles publiques resteront alors exclusivement réservées aux enfants nègres, qui seront seuls de la taxe générale de six millièmes, levée dans l'Etat et de la taxe spéciale de la ville, on sait bien être votée par les électeurs mêmes, frais par wards, et cette taxe sera nécessairement être repoussée à une forte majorité.

Nous avons trois mois devant nous pour la soumission des écoles populaires que nous proposons. C'est tout le temps qu'il faudra pour en faire le compte. Le projet de M. Conway la portait à cinq piastres par tête d'enfant de 6 à 21 ans, ce qui est fantastique 250,000 à 300,000 piastres pour la Nouvelle-Orléans, mais cette disposition a été changée. Une taxe de un quart de un pour cent représenterait néanmoins une somme encore très forte et nous supposons que les neuf dixièmes des contribuables souscriront fort peu de fournir à